

# COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE PARALYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS (CPSF) 7 JUIN 2018

## **Etaient présents:**

Les représentants des fédérations membres: Jacques ASTROU (représentant Jean-Pierre Suitat – FF Basket Ball), Jacky BAUDRAND (représentant Philippe Lescure – FF Triathlon), Brigitte CERVETTI (représentant Eric Tanguy – FF Volley-Ball), Florent CHAYET (FF Badminton), Jean-Michel CLEROY (FF Tir à l'Arc), Pascale DURANDARD (représentant Luc Tardif – FF Hockey sur glace), Patricia FROISSART (représentant Bernard Giudicelli – FF Tennis), Charles GANDIA (représentant Jean-Lou Charon - FF Golf), Emmanuel GIRARD (représentant Jean Zoungrana - FF Canoë-Kayak), , Jean-Jacques MULOT (FF Aviron), Tom NAGEL (représentant Didier Séminet – FF Baseball et Softball), Hervé PICCIRILLO (CNSD), Jean-Luc ROUGE (FF Judo, accompagné de Jean-René GIRARDOT), Marion TROUILLET (UNSS), Marc TRUFFAUT (FF Sport Adapté), Laurent VICQUERAT (représentant Gilles SEZIONALE - FF Natation), Guislaine WESTELYNCK (FF Handisport)

Nombre de voix de l'ensemble des membres : 97 Nombre de voix des membres présents : 72

Ainsi que les membres du Conseil d'Administration : Emmanuelle ASSMANN, Tanguy DE LA FOREST, François GENET, Joël RENAULT (administrateur provisoire), Sandrine DESTOUCHES, Henri MIAU, Sylvain PAILLETTE, Patricia MARQUIS (administrateur provisoire).

Et Raphaële SABLAYROLLES-TERQUEM (commissaire aux comptes), Irène Scolan (expert-comptable du cabinet KPMG), Bernard Lapasset (Paris 2024), , Kenny Jean-Marie (FFFootball), Nathalie Delord et Nessim Charif (FF Handball), Bernard PORTE (FF Voile), Fanny Delaval (FF Equitation), Elie Patrigeon (directeur de cabinet du CPSF), Bénédicte Normand (directrice de la performance CPSF), Jean Minier (directeur du développement CPSF) et Marion WATELLE (responsable communication CPSF).

Le jeudi 7 juin 2018, les membres de l'Assemblée Générale du Comité Paralympique et sportif Français, dont le siège est situé au 11 avenue du Tremblay, 75012 Paris, se sont réunis à l'INSEP, Salle Londres, sur convocation écrite de la présidente en date du 25 avril 2018, conformément aux dispositions statutaires du CPSF.

Sur les 29 membres adhérents, représentant un total de 97 voix, 17 sont présents ou représentés, porteurs de 72 voix, ce qui rend valide les procédures statutaires de ces assemblées.

Ils signent la feuille d'émargement en entrant en séance.

#### Première partie : ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Emmanuelle ASSMANN accueille les présidents de fédérations ou leurs représentants présents à cette AG. Chaque année le CPSF s'agrandit. Il compte désormais 29 membres à son actif.

Elle présente une vidéo qui revient sur les Jeux Paralympiques de PyeongChang. L'Equipe de France termine à la 3ème place du classement des nations avec 20 médailles (7 en or, 8 en argent et 5 en bronze). Elle souligne que ces résultats sont particulièrement bons puisque les objectifs fixés — le top 5 — ont été largement atteints. Au-delà de la performance individuelle des athlètes, qui sont tous allés au bout de leur effort, la présidente se dit fière de l'image renvoyée par le collectif dans son ensemble, qui a su faire preuve de solidarité et d'esprit d'équipe. Elle remercie les acteurs de cette réussite, au premier rang desquels la Fédération Française Handisport et sa commission Ski, et plus largement toute la délégation française et les partenaires de l'équipe de France paralympique.

La médiatisation de cette équipe a permis d'obtenir un fort retentissement en France. Plus que jamais, tous les nos sportifs sont des ambassadeurs d'une société où la capacité est plus forte que le handicap. France Télévision a su mettre nos sportifs à l'honneur en assurant 85 heures de direct, un record pour les jeux paralympiques d'hiver. 14 millions de personnes ont suivi les jeux.

Avant ces jeux, 2017 aura été l'année du changement, comme évoqué par Tanguy de La Forest dans la présentation du rapport d'activités. Emmanuelle Assmann rappelle que le CPSF a doublé ses effectifs et renforcé ses moyens au service d'un projet qui repose sur deux piliers : conduire des délégations plus performantes aux jeux paralympiques et développer la pratique de sports par les personnes en situation de handicap. L'INSEP est aussi devenu le siège du CPSF.

2017 a aussi été marquée par l'obtention des Jeux Olympiques et Paralympiques lors de la session du CIO à Lima. L'organisation des jeux en 2024 a été le fruit d'un travail commun de l'ensemble du mouvement sportif. Elle salue à cet égard la présence de Bernard Lapasset, président d'honneur du comité d'organisation et qui fût, dès l'origine, l'un des artisans de la candidature victorieuse.

L'organisation des jeux est une opportunité unique qui intervient après plusieurs échecs. La victoire de Lima est l'aboutissement d'une véritable révolution culturelle en matière de stratégie internationale de la part du mouvement sportif. La France fait son retour dans l'organisation de grands événements et dans les instances internationales. Le mouvement paralympique s'inscrit pleinement dans cette dynamique.

La Présidente précise qu'en 2017, Marc Truffaut a été élu président de l'INAS et Rudy Van Den Abbeele a pris la tête de l'IWAS, soulignant que le mouvement paralympique s'inscrit dans cette dynamique internationale.

L'organisation des jeux en 2024 va impacter largement le fonctionnement du CPSF. En particulier, dès le 1er janvier 2019, selon les termes du contrat que nous avons conclu avec le COJO, le CPSF va transférer tous les droits marketings paralympiques au COJO jusqu'en 2024. Cela signifie que le CPSF n'aura plus de partenaires en propre l'année prochaine. Emmanuelle Assmann remercie la FDJ, Malakoff Médéric, Toyota, Lacoste, EDF qui ont soutenu le mouvement paralympique ces dernières années. Ce contrat marketing assure au CPSF des revenus stables et consolidés sur les six années qui viennent. Il nous imposera aussi une grande rigueur dans l'usage des marques paralympiques car, audelà du COJO, c'est le CIO qui veille à l'application de cet accord.

Emmanuelle Assmann rappelle également que la tenue des jeux paralympiques en France nous oblige. Nous devrons, à l'instar de nos collègues olympiques, être performants en 2024. Le CPSF a pris sa part dans les travaux de la mission Onesta. A l'heure où nous entrons dans la mise en œuvre effective des préconisations de la mission, la performance paralympique devra être l'un des piliers de l'activité de la future structure. La mission avait conclu à un différentiel de 1 à 15 entre les moyens dédiés à la performance olympique et les moyens dédiés à la performance paralympique. Les mois et années qui arrivent devront contribuer à réduire cet écart ou alors, nous le savons tous, il nous sera très difficile de viser mieux que ce que nous faisons aujourd'hui.

L'organisation des jeux paralympique en France nous oblige aussi car l'héritage, sur lequel nous nous accordons tous, est l'augmentation attendue du nombre de pratiquants. A cet égard, la baisse du budget des sports, juste après l'obtention des jeux, ne fut pas un signal approprié.

Le mouvement paralympique a besoin de la puissance publique. C'est l'un des messages que le CPSF rappelle dans le cadre des travaux sur la gouvernance, entamés en novembre 2017. Il soutient pleinement la démarche d'une gouvernance partagée où le mouvement paralympique devra avoir sa place. Il rappelle aussi que le rôle de l'Etat est essentiel. L'Etat est un garant et doit le demeurer.

De son côté, le CPSF va continuer à se structurer. Il veut être au service de ses membres, pour offrir les outils les plus pertinents, dans le respect des prérogatives des fédérations. C'est la raison d'être du CPSF, dont la mission est définie par la loi. Il multipliera donc les supports et les espaces d'échanges, tant en matière de performance que de développement.

Emmanuelle Assmann termine sa prise de parole sur ces mots. Elle fait approuver à l'unanimité la nomination de Tanguy de La Forest et Elie Patrigeon comme scrutateurs.

Plusieurs présidents de fédérations prennent ensuite la parole. Ils regrettent la baisse du budget du ministère des sports et estiment qu'il s'agit d'un très mauvais signal juste après l'obtention des jeux olympiques et paralympiques.

Ils soulignent que les moyens qui seront dévolus à la future agence seront décisifs dans la perspective de Paris 2024 mais aussi de Tokyo 2020. Les fédérations rappellent qu'elles rencontrent actuellement la structure « Performance 2024 », dans le cadre de leur projet de performance. Jean-Jacques Mulot, trésorier du CPSF et président de la Fédération Française d'Aviron invite les présents à réclamer des moyens pour la performance olympique et paralympique.

## 1. Approbation du Procès-Verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1er juin 2017

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

#### 2. Rapport d'activités 2017

Tanguy de La Forest présente le rapport d'activités du CPSF pour l'année 2017 (qui est sera mis en ligne sur le site internet du CPSF). Il est annexé à ce procès-verbal.

Soumis au vote, le rapport d'activités est adopté à l'unanimité.

## 3. Rapport financier 2017

Jean-Jacques Mulot, trésorier du CPSF, présente les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2017 et son rapport financier (annexé au PV).

Il tient à remercier les membres du conseil d'administration pour leur confiance et adresser ses remerciements à Marie-Christine Rives et Elie Patrigeon, Irène Scolan et Thomas Descamps (experts-comptables - KPMG) et Raphaële Sablayrolles-Terquem, notre commissaire aux comptes, pour leur action tout au long de l'année.

## 4. Rapport sur les comptes annuels (Commissaire aux comptes Mme Raphaële Sablayrolles-Terquem)

La commissaire aux comptes n'a pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

## 5. Approbation des comptes 2017 et affectation du résultat

L'Assemblée générale du CPSF approuve à l'unanimité les comptes 2017.

Elle approuve également à l'unanimité d'affecter le résultat excédentaire de 63 084€ au fonds associatif, d'y transférer également la réserve de 60 000€ constituée en 2016 pour projet associatif (25 ans du CPSF et stage de regroupement) et le report à nouveau de 196 139€.

L'assemblée générale du CPSF donne quitus de sa gestion à Emmanuelle Assmann, présidente, et au conseil d'administration, à l'unanimité.

#### 6. Lecture du rapport spécial de la Commissaire aux comptes sur les conventions règlementées

Après lecture du rapport spécial de la commissaire aux comptes sur les conventions réglementées les conventions sont approuvées à l'unanimité.

# 7. Vote du budget prévisionnel 2018 et approbation des cotisations 2018

Jean-Jacques Mulot présente le budget prévisionnel 2018, année qui sera marquée par les Jeux Paralympiques d'hiver de PyeongChang (Corée du Sud). Et il propose que le barème des cotisations reste stable en 2018.

Soumis au vote, le budget prévisionnel 2018 et les tarifs de cotisations 2018 sont approuvés à l'unanimité.

## 8. Approbation de la nomination des administrateurs cooptés

L'Assemblée générale doit se prononcer sur la nomination de deux nouveaux membres dans le collège des fédérations paralympiques fondatrices, un désigné par la FFH, suite à la démission de Frédéric Delpy, l'autre par la FFSA, qui n'avait pas été pourvu lors de l'assemblée générale élective de 2017. Les deux fédérations nous ont proposé chacune un nom. Il s'agit de Patricia Marquis (FFH) et Joël Renault (FFSA).

Les 2 intéressés, donc le CV a été diffusé aux membres, se présentent. Un vote à bulletin secret est organisé.

L'Assemblée générale du CPSF approuve à l'unanimité la désignation de Patricia Marquis comme administratrice du CPSF.

L'Assemblée générale du CPSF approuve à l'unanimité la désignation de Joël Renault comme administrateur du CPSF.

Emmanuelle Assmann précise également que le Conseil d'administration a procédé à la désignation de deux personnalités qualifiées, comme le prévoient les statuts du CPSF :

- Philip Craven, président de l'IPC de 2001 à 2017
- François Genêt, professeur de médecine

## 9. Questions diverses

Le débat général ayant eu lieu lors de l'introduction, aucune prise de parole n'est demandée. Emmanuelle ASSMANN clôt l'Assemblée générale ordinaire.

# Deuxième partie: ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE / Modification des statuts du CPSF

Emmanuelle Assmann ouvre l'assemblée générale extraordinaire visant à approuver les modifications des statuts du CPSF.

Les délégués présents représentent XXXX voix, soit la moitié au moins des voix attribuées aux XXXX fédérations membres du CPSF ; l'assemblée modifiant les statuts peut valablement délibérer.

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de modifier à nouveau les statuts pour les mettre en conformité avec la loi, suite à des recommandations de notre cabinet de conseil, KPMG.

En effet, une partie des dispositions, pour des raisons fiscales en particulier (boni de liquidation, rémunération des dirigeants) pouvait poser des problèmes juridiques. Un toilettage des dispositions de nos statuts est également proposé sans qu'aucune des règles fondamentales du comité ne soit modifiée.

Le projet de nouveaux statuts tire aussi la conséquence de l'adoption, en novembre 2017, de la charte d'éthique du CPSF, dont il est proposé qu'elle soit annexée aux statuts. Elie Patrigeon explique dans le détail les articles modifiés.

Florent Chayet souhaite proposer à l'Assemblée générale de supprimer la limitation d'âge (moins de 70 ans) pour les membres du conseil d'administration du CPSF.

L'Assemblée générale étant souveraine, elle peut proposer des modifications statutaires. Elle approuve cette suppression. Le g) de l'article 9-2 est ainsi rédigé: « Les candidats au Conseil d'Administration doivent être de nationalité française, jouir de leurs droits civils et n'être sous l'effet d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance qui s'opposerait à l'exercice de leurs fonctions ou à leur inscription sur les listes électorales. Les personnalités qualifiées proposées par le président du CPSF ne peuvent avoir une fonction d'élu ou de salarié au sein d'une fédération ou d'un organisme membre du CPSF et doivent pouvoir justifier d'un parcours personnel, associatif et/ou professionnel les mettant en capacité de rendre d'éminents services au CPSF. Les administrateurs adhèrent aux principes et règles énoncés par la Charte des valeurs et d'éthique du Mouvement paralympique français. »

L'Assemblée générale du CPSF approuve à l'unanimité la modification des statuts ainsi présentés.

La présidente conclut l'assemblée générale.

Emmanuelle ASSMANN Présidente Tanguy De la Forest Secrétaire Général